

RUE SAINT-LAMBERT

Réunion d'habitants du 18/02/2020 – Procès-verbal

Thème : Vitesses excessives pratiquées – Installation de dispositifs ralentisseurs de vitesse.

Intervenants : MM. Olivier MAINGAIN, Bourgmestre, Philippe JAQUEMYNS, Echevin chargé de la Gestion de l'Espace Public, Gregory MATGEN, Echevin de la Mobilité et Thomas DUMONT, géomètre.

Assistance : 10 personnes.

Mot d'introduction de M. JAQUEMYNS

Des courriers ont signalé que la vitesse maximale autorisée de 30 km/h n'est pas toujours respectée. L'un de ces courriers faisait état d'un accident de roulage en début d'année au cours duquel un enfant avait été renversé. Le service Gestion de l'Espace Public, chargé de trouver une solution, a mis au point un projet d'aménagement de la voirie sous forme de dispositifs ralentisseurs de vitesse.

Présentation du projet par M. DUMONT

La commune a demandé à la Zone de Police de procéder à une analyse de trafic dans la rue Saint-Lambert afin d'objectiver les vitesses pratiquées. Les résultats de l'analyse ont confirmé que les 30 km/h ne sont pas toujours respectés.

Deux coussins berlinois seront implantés, l'un à hauteur du n° 65, l'autre à hauteur du n° 100. Ces emplacements ont été choisis pour les raisons suivantes :

- ! Pour que ces dispositifs soient efficaces, il est recommandé de les placer à 70 mètres l'un de l'autre, avec un maximum de 100 mètres ;
- ! Présence à ces endroits d'avancées de trottoir avec plantation.

Les avancées de trottoir seront légèrement rabotées, afin de pouvoir laisser un passage de 70 cm entre le trottoir et les coussins berlinois à destination des cyclistes. M. le Bourgmestre suggère qu'un marquage au sol soit ajouté pour diriger les cyclistes.

Questions des riverains

Un riverain demande pourquoi on ne recourt pas plutôt à un système de chicanes. M. le Bourgmestre évoque le projet à terme de mettre le tronçon étroit de la rue Saint-Lambert en zone 20 avec chicanes éventuelles et le réaménagement complet de la rue, mais ce projet ne pourra être envisagé que lorsqu'on connaîtra les intentions de la Région au sujet de l'aménagement du carrefour « rue Saint-Lambert/Roodebeek/Brel/Spaak ». En attendant, la commune ne peut planifier les

aménagements que nécessiterait la rue Saint-Lambert. Les coussins berlinois sont donc une solution à court terme.

A propos des cyclistes, une habitante signale que certains empruntent parfois la rue Saint-Lambert en sens contraire. M. le Bourgmestre rappelle que le panneau indiquant le sens interdit doit être accompagné d'un panneau « excepté cyclistes » pour que ceux-ci puissent emprunter ce sens unique limité (SUL). Ce n'est pas le cas ici et tout contrevenant verra sa responsabilité civile engagée en cas d'accident éventuel l'impliquant. M. JAQUEMYNS ajoute que la piste cyclable de la section de la rue Saint-Lambert proche du carrefour Hymans/Roodebeek est prolongée par une servitude traversant le parking du Woluwe Shopping en direction de la piste cyclable longeant le boulevard de la Woluwe. Le problème de cyclistes empruntant à contresens le tronçon étroit de la rue Saint-Lambert devrait s'en trouver atténué.

Une habitante évoque la pauvreté de la rue Saint-Lambert en matière de passages pour piétons, ceux-ci étant obligés de faire de longs détours pour traverser en toute sécurité. M. le Bourgmestre rappelle précisément le faux sentiment de sécurité procuré par les traversées piétonnes si elles ne sont pas accompagnées d'aménagements spécifiques (plateaux surélevés, rétrécissements de voirie,...). Les statistiques sont parlantes : plus de 80 % des accidents impliquant des piétons se déroulent à hauteur des passages pour piétons. Une autre habitante évoque d'ailleurs l'étroitesse de la voirie. La consigne est de traverser en faisant preuve de la plus élémentaire prudence.

En résumé, le projet d'aménagement présenté réunit les suffrages des personnes présentes.

Autres sujets abordés par les riverains

L'essentiel de cette partie de la réunion tourne autour du problème des inondations et infiltrations. Un problème qui semble s'intensifier avec la récente construction d'immeubles le long du Boulevard de la Woluwe. M. MATGEN parle du projet de parc prévu à l'arrière des maisons de la rue Saint-Lambert, côté boulevard de la Woluwe. Bruxelles Environnement a imposé que le projet soit accompagné d'une étude hydrologique. La commune s'est adressée à un bureau d'études extérieur qui doit rendre ses conclusions tout prochainement. Ces conclusions pourront être relayées auprès des riverains.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 19 h 15.